

---

# Rapport annuel de 2018-2019 concernant la Loi sur l'accès à l'information

---

Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

---

Conseil de recherches en sciences  
naturelles et en génie du Canada

---

Also available in English under the title:

2018-2019 Annual Report Access to Information Act

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
[atip-aiarp@nserc-crsng.gc.ca](mailto:atip-aiarp@nserc-crsng.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par  
le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2022.

Cat. No. NS1-41/1F-PDF (fichier PDF, français)  
ISSN 2816-6582

## Contenu

1. Introduction.....	2
2. À propos du CRSNG .....	3
2.1 Mandat.....	3
2.2 Responsabilités.....	3
3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs .....	4
3.1 Structure organisationnelle .....	4
3.2 Bureau de l'AIPRP .....	4
3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs .....	5
4. Interprétation du rapport statistique .....	5
4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI .....	5
4.2 Nature des demandes.....	7
4.3 Résultat des demandes traitées.....	9
4.4 Exceptions invoquées .....	10
4.5 Exclusions invoquées .....	11
4.6 Délai de traitement.....	11
4.7 Consultations interorganisationnelles d'accès à l'information .....	12
5. Surveillance et activités connexes.....	14
5.1 Examen informel de l'information.....	14
5.2 Droits .....	14
5.3 Coûts .....	14
5.4 Formation.....	14
5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours).....	14
5.6 <i>Info Source</i> , information accessible au public et centres de demande de renseignements .....	15
5.7 Défis.....	15
5.7.1 Demandes reportées.....	15
5.7.2 Ressources humaines.....	16
5.7.3. Complexité des dossiers .....	16
6. Plaintes et audits .....	16
6.1 Nombre et nature des plaintes .....	16
6.2 Audits.....	16
Annexe A — Instrument de délégation .....	17
Annexe B – Rapport statistique annuel de 2018-2019 concernant la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	18

## 1. Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) (Lois révisées du Canada, chapitre A-1, 1985) a été promulguée le 1<sup>er</sup> juillet 1983.

La LAI donne aux citoyens canadiens et aux résidents permanents au Canada ou à l'étranger et à toutes les personnes et sociétés présentes au Canada le droit d'obtenir des renseignements contenus dans les documents du gouvernement, sous réserve de certaines exceptions particulières et limitées.

Selon l'article 72 de la LAI, à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale établit pour présentation au Parlement le rapport d'application de la LAI au sein de son institution.

Le présent rapport donne un aperçu des activités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 (période visée par le présent rapport).

Pour en savoir plus

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements  
personnels

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
350, rue Albert, 13<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Courriel : [atip-aiprp@nserc-crsng.gc.ca](mailto:atip-aiprp@nserc-crsng.gc.ca)  
Téléphone : 613-995-6214  
Télécopieur : 613-943-1222

## **2. À propos du CRSNG**

### **2.1 Mandat**

Créé le 1<sup>er</sup> mai 1978, le CRSNG est un organisme fédéral qui a le statut d'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Il reçoit son financement directement du Parlement et lui fait rapport par l'intermédiaire du ministre des Sciences et des Sports. Il est chargé de promouvoir et d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie, à l'exception des sciences de la santé. Le CRSNG est le principal organisme fédéral qui investit dans la recherche et la formation postsecondaires dans les domaines des sciences naturelles et du génie.

Le Conseil du CRSNG comprend un président et au plus 18 membres émérites qui proviennent du secteur privé et du secteur public. Le président du CRSNG est le premier dirigeant. Le vice-président élu assure la présidence du Conseil et du Bureau du Conseil du CRSNG. Divers comités permanents donnent au Conseil du CRSNG des avis sur des questions stratégiques. Les décisions de financement sont prises par le président du CRSNG ou son remplaçant désigné, qui tiennent compte des recommandations formulées par les comités d'évaluation par les pairs.

### **2.2 Responsabilités**

Le CRSNG aide à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens. Au cours des dix dernières années, le CRSNG a investi plus de dix-milliards de dollars dans des programmes de recherche fondamentale et des projets de recherche réalisés par des établissements postsecondaires en partenariat avec des organismes industriels, ainsi que dans la formation de la prochaine génération de scientifiques et d'ingénieurs du Canada.

Les cinq objectifs stratégiques du CRSNG s'établissent comme suit :

- Favoriser une culture des sciences et du génie au Canada et rendre les sciences et le génie accessibles.
- Fournir un tremplin à la nouvelle génération, mobiliser l'expertise scientifique future du Canada et permettre aux scientifiques en début de carrière d'entreprendre une carrière de chercheur indépendant.
- Bâtir une base de recherche diversifiée et concurrentielle et favoriser les percées scientifiques et l'excellence de la recherche.
- Renforcer la dynamique entre la découverte et l'innovation et approfondir les interactions entre les collèges, les universités, le secteur privé, les gouvernements et la société civile.
- Prendre le virage mondial, assurer l'accès du Canada aux connaissances et à l'expertise mondiale en sciences et en génie et accroître la

participation des chercheurs canadiens aux projets de recherche internationaux.

### **3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs**

#### **3.1 Structure organisationnelle**

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) relève du Secrétariat du CRSNG, qui est sous la direction du secrétaire du Conseil.

Un coordonnateur de l'AIPRP à temps plein, qui relève du secrétaire du Conseil, est épaulé par un agent de l'AIPRP, lequel consacre la moitié de son temps à l'AIPRP au sein du Secrétariat. Le président délègue ses pouvoirs au vice-président, Communications et affaires générales et internationales, au directeur exécutif, Planification et politiques organisationnelles, au secrétaire du Conseil et au coordonnateur de l'AIPRP.

Le CRSNG a recours à des employés nommés pour une période déterminée, des services d'aide temporaire et des étudiants pour obtenir des ressources supplémentaires, au besoin.

#### **3.2 Bureau de l'AIPRP**

Le Bureau de l'AIPRP coordonne les réponses aux demandes présentées au CRSNG en vertu de la LAI. Il offre également des interprétations, des conseils et des recommandations au personnel du CRSNG sur les implications des lois sur l'AIPRP sur leurs activités ainsi que des séances de formation, d'éducation et de sensibilisation. Il mène également les activités suivantes :

- traiter et gérer les plaintes concernant l'accès à l'information;
- traiter les consultations au sujet de l'accès à l'information reçues d'autres institutions;
- préparer des statistiques annuelles pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et un rapport annuel au Parlement;
- mettre à jour dans le site Web du CRSNG de l'information concernant les fonctions d'accès à l'information et les demandes d'accès à l'information traitées;
- coordonner les mises à jour de la publication *Info Source*;
- gérer le système de gestion électronique de l'AIPRP;
- examiner les documents organisationnels;
- participer à des tribunes pour le milieu de l'AIPRP, comme les réunions et les groupes de travail du milieu de l'AIPRP du SCT.

### **3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs**

Aux termes de l'article 3 de la LAI, le président du CRSNG est désigné comme responsable d'institution fédérale aux fins de l'application de la LAI.

Conformément à l'article 73 de la LAI, les administrateurs généraux peuvent déléguer, à des cadres ou à des employés de l'institution qui occupent un poste au niveau approprié, certaines des attributions que la LAI confère par décret au responsable de l'institution. On trouvera cette délégation de pouvoirs à [l'annexe A](#).

## **4. Interprétation du rapport statistique**

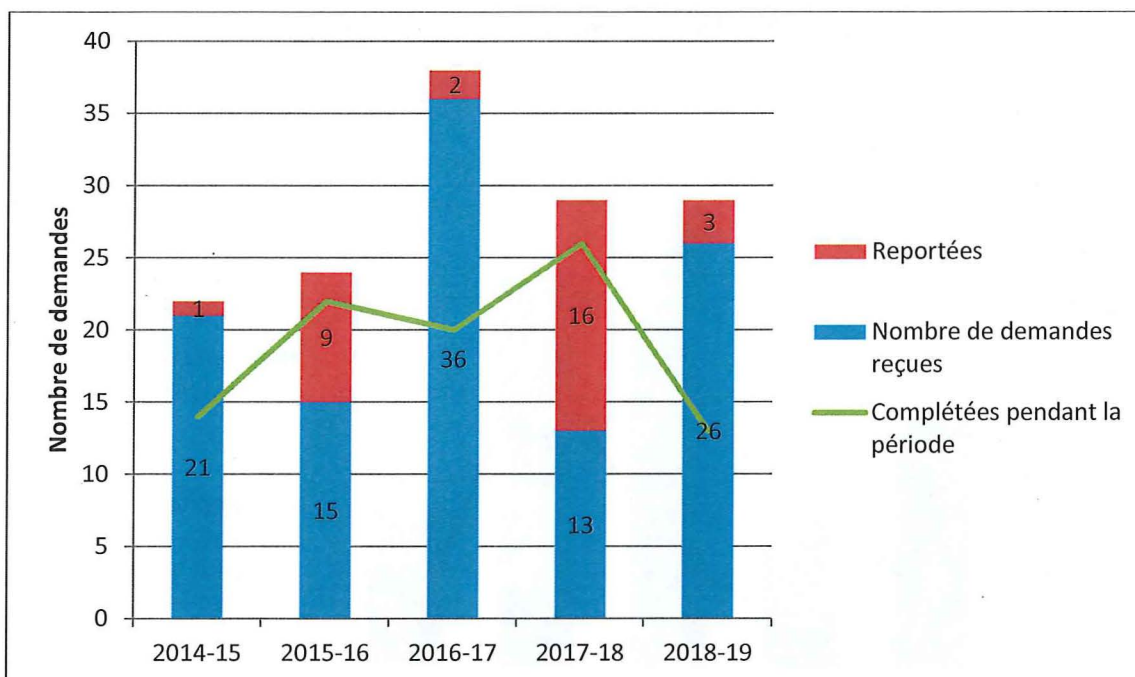
Le rapport statistique de 2018-2019 du CRSNG concernant la LAI figure à [l'annexe B](#).

### **4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI**

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, le CRSNG a reçu 26 nouvelles demandes et n'avait pas encore répondu à trois demandes reçues au cours de l'exercice précédent (2017-2018), ce qui donne un total de 29 demandes.

Le CRSNG a traité 13 demandes durant la période visée par ce rapport et en a reporté 16 à la période suivante (2019-2020).

**Figure 1 : Nombre de demandes reçues et closes (2014-2019)**

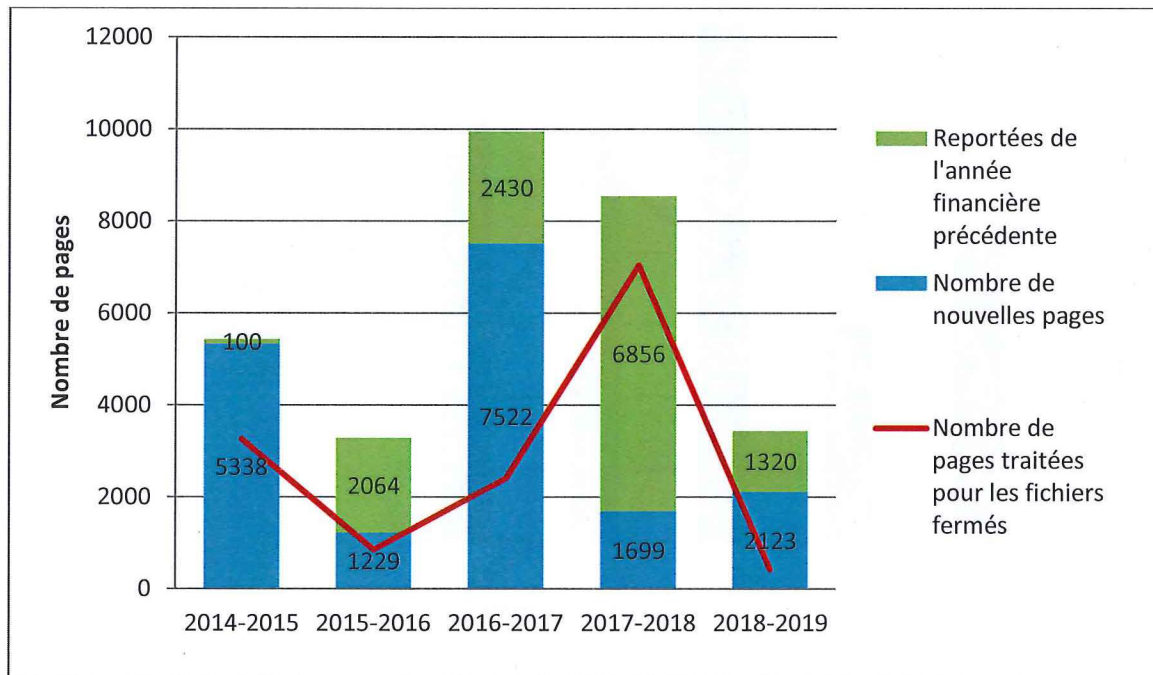


Au cours de la période visée par le présent rapport, le Bureau de l'AIPRP a reçu 2 123 nouvelles pages à traiter, qui se sont ajoutées aux 1 320 pages reportées de l'exercice 2017-2018.

Le CRSNG a traité 429 pages pendant la période en cours; aucune page n'a été entièrement communiquée et 3 014 ont été reportées à l'exercice 2019-2020. Il convient de noter que 16 demandes ont été reportées à la période suivante, ce qui explique en partie le nombre relativement faible de pages pour la période en cours.



**Figure 2 : Nombre de pages (2014-2019)**

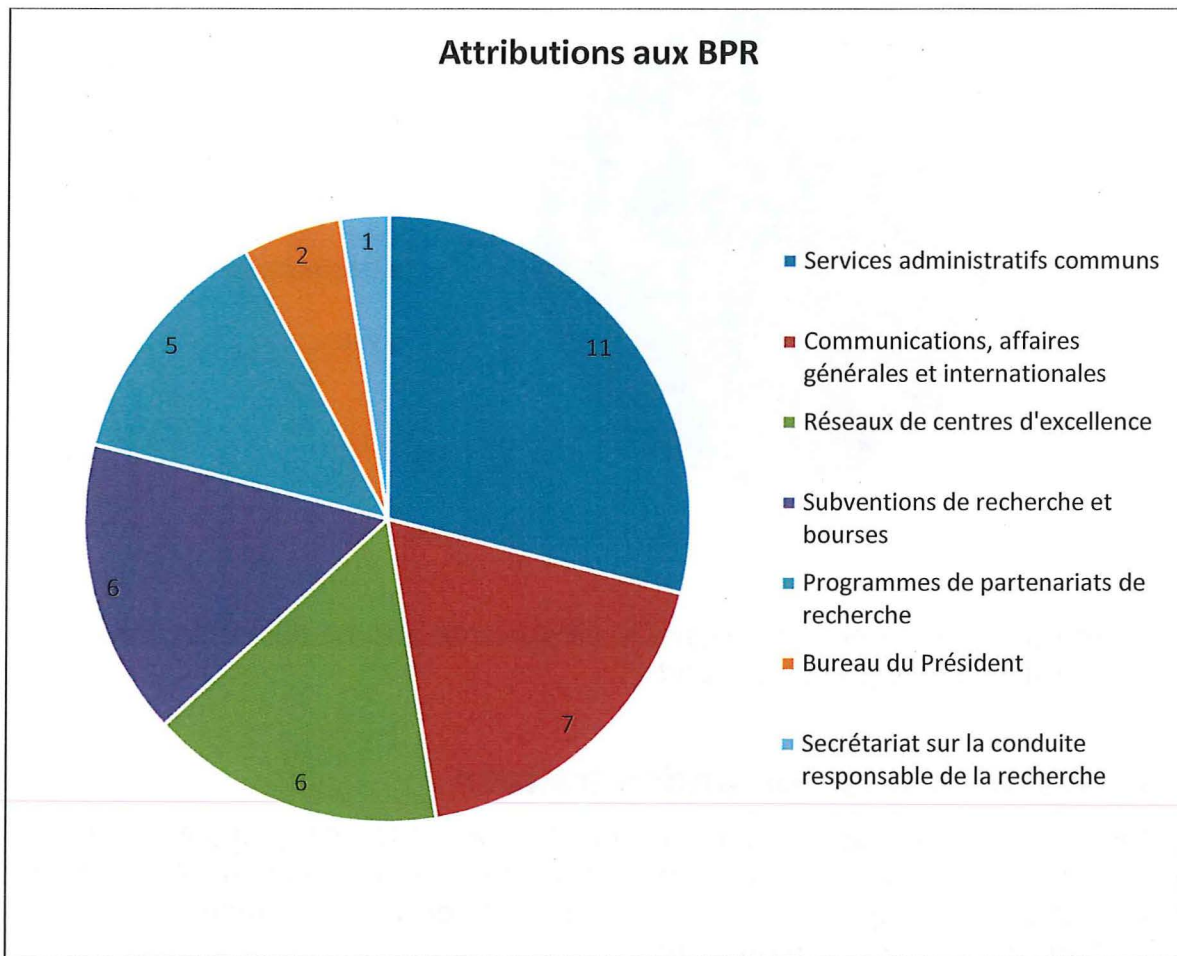


## 4.2 Nature des demandes

Les demandes d'accès à l'information peuvent viser plusieurs programmes et activités. Les 26 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport ont été confiées aux bureaux de première responsabilité (BPR). Au total, le Bureau de l'AIPRP en a confié 38 aux différentes divisions et directions du CRSNG, car certaines demandes concernaient plus d'une division ou direction.

Les demandes ont été attribuées comme suit aux BPR :

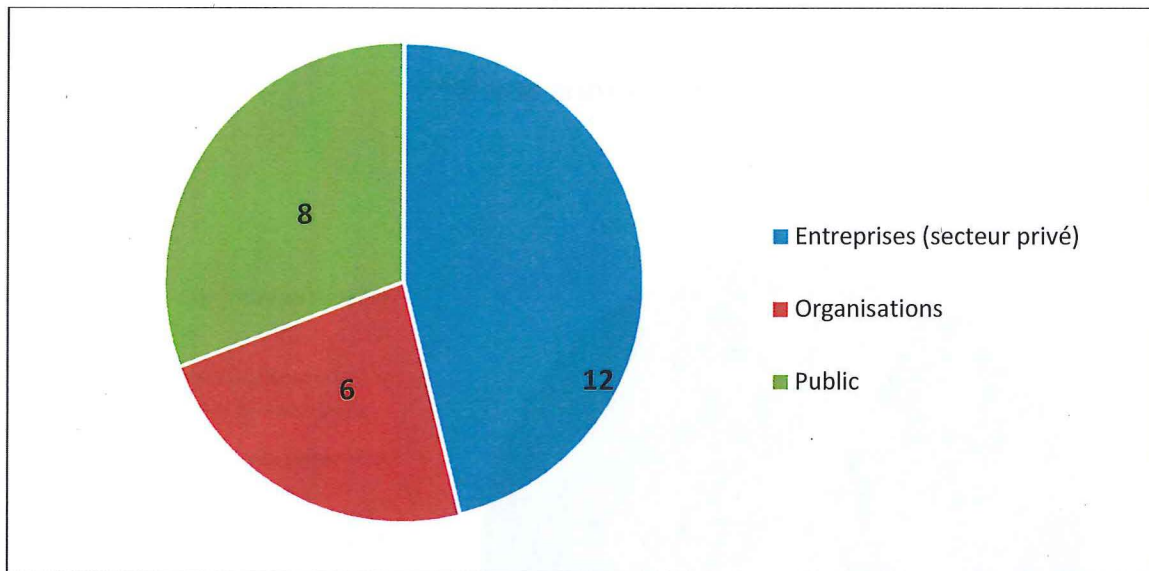
**Figure 3 : Attribution aux BPR des demandes reçues par le CRSNG (2018-2019)**



Remarque : Certaines demandes ont été assignées à plus d'un BPR.

La provenance des 26 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport était répartie comme suit :

**Figure 4 : Provenance des demandes d'accès à l'information (2018-2019)**

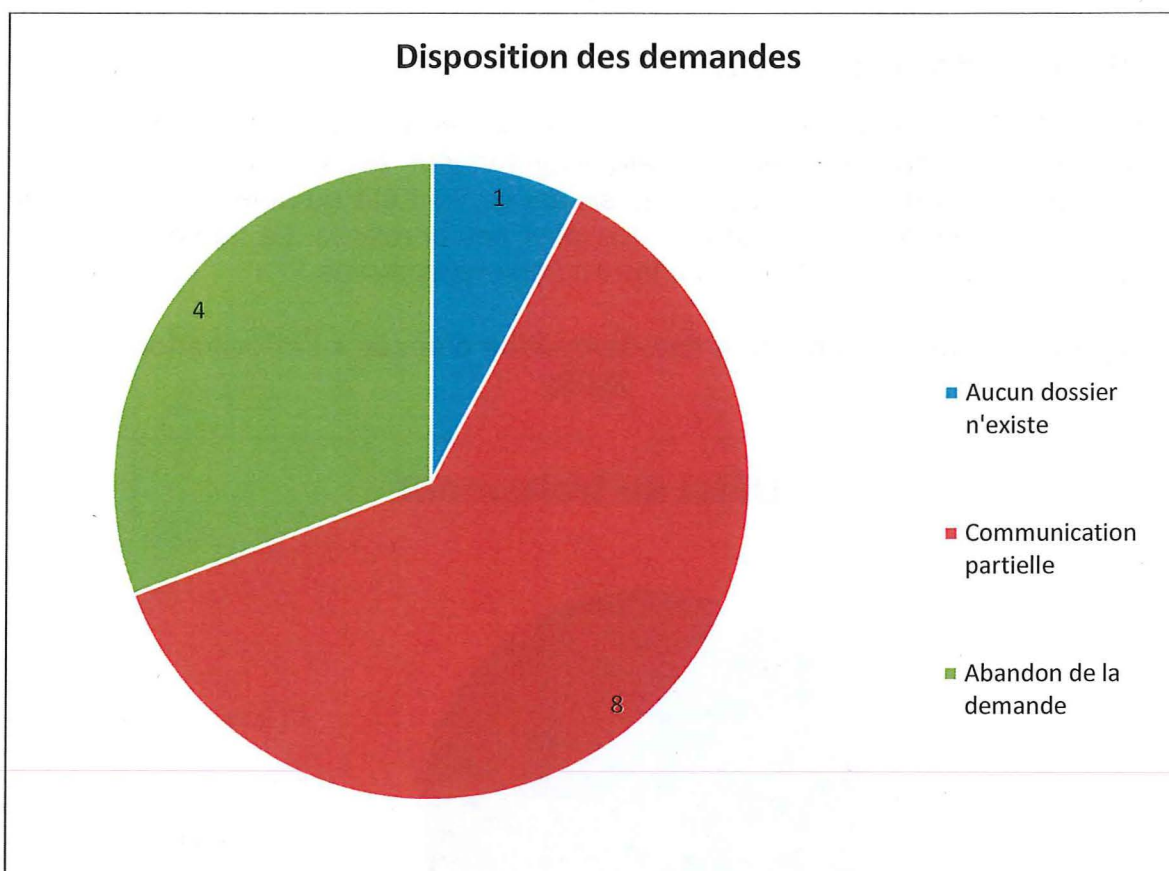


Les médias et le milieu universitaire n'ont présenté aucune demande pendant la période visée par le présent rapport.

### **4.3 Résultat des demandes traitées**

Des demandes d'accès à l'information traitées en 2018-2019, 13 ont été closes; au total, 429 pages ont été traitées et 410 pages ont été communiquées. Sept-cent-quatre-vingt-sept (787) pages n'ont pas été entièrement traitées parce que les demandes ont été abandonnées.

**Figure 5 : Disposition des demandes d'accès à l'information traitées (2018-2019)**



Sur les 13 demandes closes, huit ont été communiquées en partie, quatre ont été abandonnées et une où aucun dossier n'existe. Aucune n'a été entièrement exemptée, entièrement exclue, entièrement communiquée ou transférée.

#### **4.4 Exceptions invoquées**

La LAI prescrit un certain nombre d'exemptions qui permettent ou obligent l'organisme à refuser de divulguer certains types de renseignements. Les deux exemptions les plus courantes invoquées par le CRSNG en 2018-2019 étaient les renseignements personnels (article 19) et les renseignements sur les tiers (article 20). Les exemptions prévues à l'article 16 (méthodes employées pour assurer la protection des bâtiments, des structures ou des systèmes) ont été invoquées. Notez que plus d'une exemption peut être appliquée à une demande d'accès à l'information.

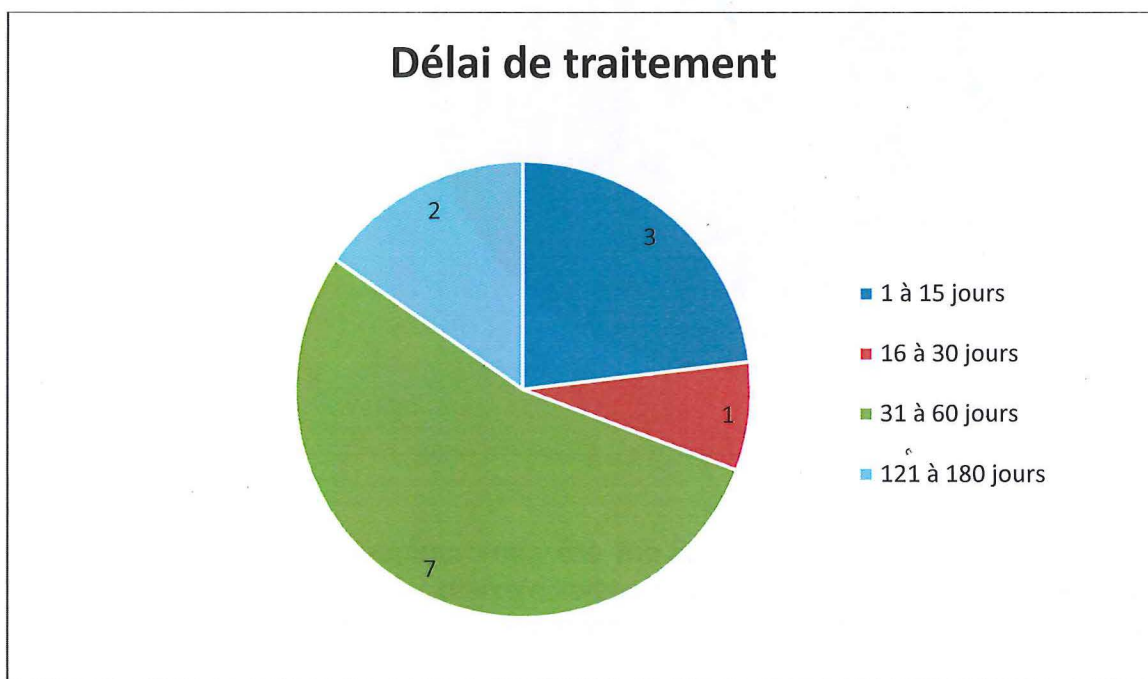
## 4.5 Exclusions invoquées

Le CRSNG n'a invoqué aucune exclusion en vertu de l'article 69 (documents confidentiels du Cabinet) au cours de la période visée.

## 4.6 Délai de traitement

Sur les 13 demandes d'accès à l'information closes au cours de la période visée par le présent rapport, quatre ont été abandonnées et trois ont été closes au cours du délai initial de 30 jours. Les six autres l'ont été au-delà de ce délai, et une prorogation du délai a été obtenue pour ces dernières. La figure 6 ci-après fournit de l'information détaillée sur les 13 demandes closes.

**Figure 6 : Délai de traitement des demandes d'accès à l'information (2018-2019)**

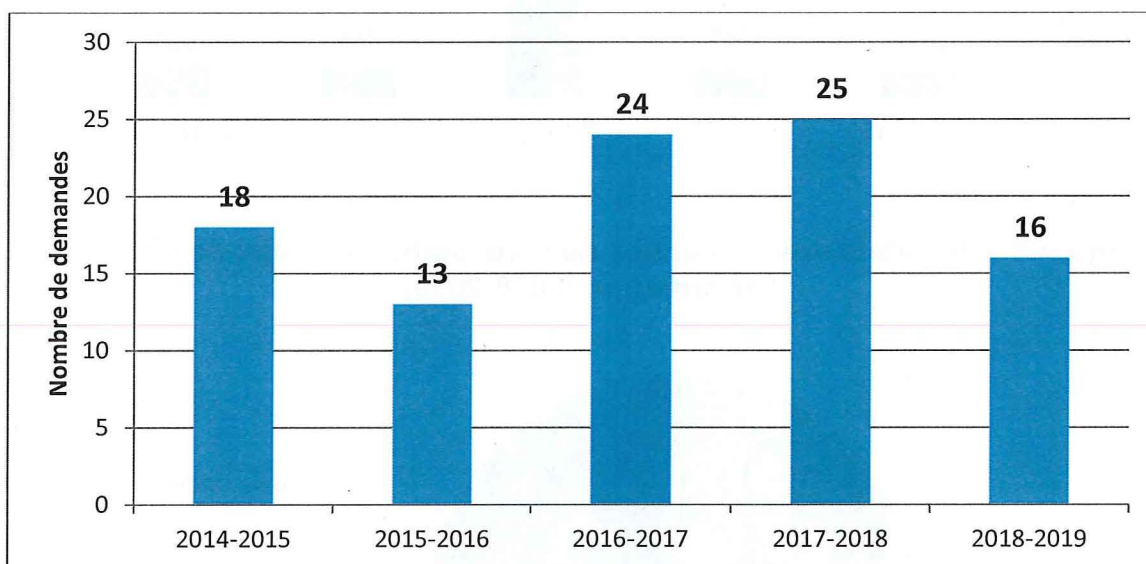


Le CRSNG a invoqué l'alinéa 9(1)a) dans le cas de huit demandes en raison d'une entrave au fonctionnement de l'institution, de l'ampleur des recherches à effectuer et du grand nombre de documents demandés. L'alinéa 9(1)b) (consultations) et l'alinéa 9(1)c) (avis d'un tiers) n'ont pas été invoqués.

## 4.7 Consultations interorganisationnelles d'accès à l'information

Le CRSNG a reçu 15 nouvelles demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information provenant d'autres ministères et a traité un total de 16 demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information (une demande avait été reportée de la période de rapport précédente). Ce nombre se compare aux 25 demandes de consultation de l'exercice précédent (2017-2018). Il est également plus bas que la moyenne de 20 demandes de consultation pour les quatre exercices précédents.

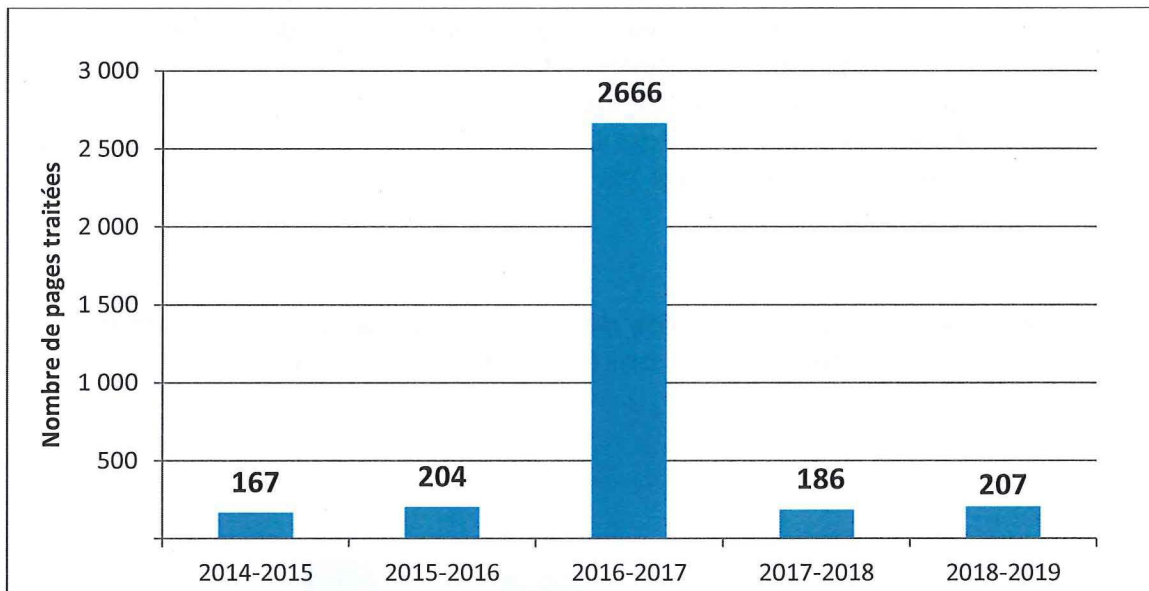
**Figure 7 : Nombre de demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information qui ont été closes (2014-2019)**



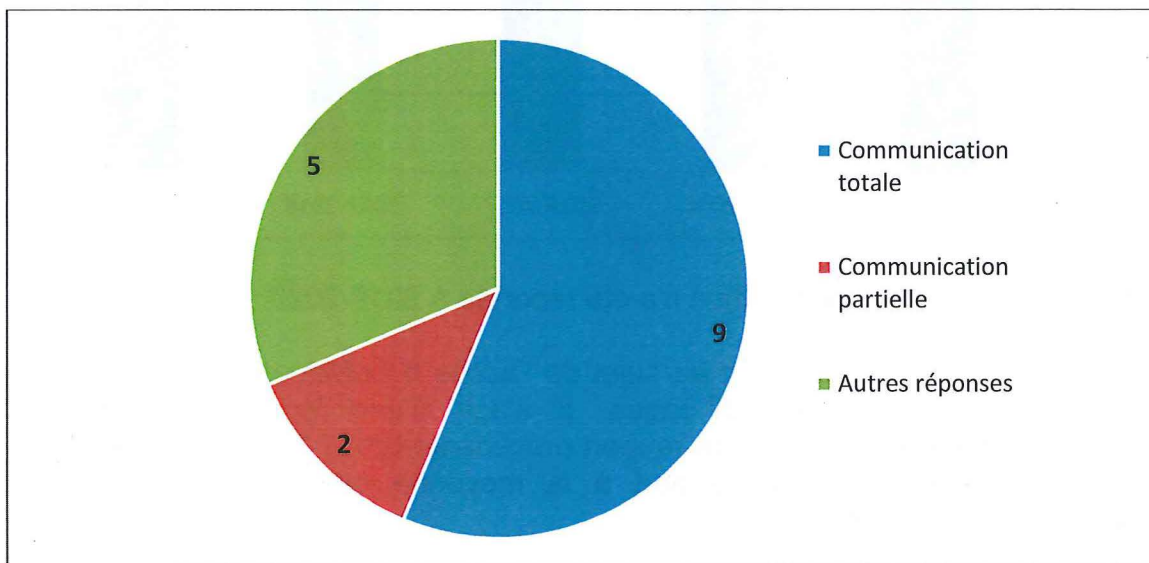
Aucune demande de consultation n'a été reportée à 2019-2020.

Les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information ont généré le traitement d'un total de 207 pages. Il s'agit d'une légère augmentation comparativement à la période de rapport précédente (2017-2018 : 186 pages) et d'une diminution nette par rapport à la moyenne de 806 pages pour les quatre exercices précédents.

**Figure 8 : Nombre de pages traitées pour les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information 2014-2019**



**Figure 9 : Résultats des demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information (2018-2019)**



La catégorie Autres réponses comprend trois demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information pour lesquelles aucune réponse du CRSNG n'était requise, une demande qui a été traitée de façon informelle et une autre qui a été entièrement exclue.

## **5. Surveillance et activités connexes**

Le Bureau de l'AIPRP distribue chaque semaine à la haute direction un rapport portant sur toutes les demandes d'accès à l'information.

Il utilise le logiciel AccessPro Suite pour surveiller le délai de traitement des demandes d'accès à l'information, les mesures menées à bien, le niveau d'effort et la complexité de chaque demande.

### **5.1 Examen informel de l'information**

Le Bureau de l'AIPRP a répondu à quatre demandes informelles d'accès à l'information en 2018-2019. L'une d'entre elles a été reportée à l'exercice suivant. Au total, 101 pages ont été communiquées.

De plus, tout au long de l'exercice, le Bureau de l'AIPRP fournit des conseils et aide les employés d'autres divisions en ce qui concerne l'examen de divers documents, comme les réponses aux questions parlementaires et les ébauches de rapports d'audit, d'évaluation et de sécurité.

### **5.2 Droits**

En vertu de la LAI, des droits peuvent être exigés pour certaines activités de traitement des demandes officielles. Des droits ont été perçus dans le cas de 16 demandes, soit un total de 80 \$. Le Bureau de l'AIPRP a renoncé aux droits dans le cas de dix demandes, soit la somme de 50 \$ qui n'a pas été recueillie.

### **5.3 Coûts**

Pour l'exercice visé par le présent rapport, le coût total des salaires, biens et services professionnels associés au programme d'AI s'élevait à 209 095 \$ (en hausse de 19 % par rapport à 175 095 \$ en 2017-2018).

### **5.4 Formation**

Le Bureau de l'AIPRP a offert une formation générale et sur demande au sujet des dispositions de la LAI et de ses répercussions sur les programmes et les initiatives du CRSNG.

### **5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours)**

Au cours de 2018-2019, le CRSNG a adopté le nouveau service de demande d'AIPRP en ligne (SDAEL) et a modernisé la prestation de ses services.



## **5.6 *Info Source*, information accessible au public et centres de demande de renseignements**

Info Source est une série de publications renfermant de l'information sur le gouvernement du Canada et ses activités de collecte de données. Elle vise à aider le public à avoir accès à l'information gouvernementale et à exercer ses droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*. En 2018-2019, le CRSNG n'a apporté aucune modification à sa page *Info Source*.

Le site Web détaillé du CRSNG fournit de l'information sur ses politiques, ses programmes, sa structure organisationnelle et ses personnes-ressources. Conformément à la politique fédérale sur la divulgation proactive, le site Web du CRSNG donne l'accès aux évaluations internes et à des vérifications internes ainsi qu'aux renseignements sur les frais d'accueil, les contrats et les subventions.

Le site Web du CRSNG comporte une page sur l'AIPRP qui fournit des renseignements généraux sur la LAI, la façon de présenter une demande précise et les coordonnées des personnes-ressources. Il fournit des liens menant à d'autres sources, notamment *Info Source*, les rapports annuels et les résumés des demandes d'accès à l'information traitées (dans la page Gouvernement ouvert).

## **5.7 Défis**

### **5.7.1 Demandes reportées**

En 2018-2019, le CRSNG avait un arriéré de trois dossiers reportés de l'exercice précédent. Deux de ces dossiers ont été abandonnés et un dossier a été reporté à l'exercice 2019-2020 en vertu d'une prorogation de délai. En tout, 11 des 26 nouvelles demandes ont été closes. Un total de 16 demandes ont été reportées à l'exercice 2019-2020 avec d'une prorogation de délai.

Le CRSNG dispose de ressources limitées en matière d'AIPRP et a dû établir les priorités opérationnelles et demander des prorogations suffisantes. En outre, le CRSNG aide un demandeur à peaufiner sa demande quand celle-ci génère un volume élevé de documents nécessitant des caviardages détaillés et complexes.

## **5.7.2 Ressources humaines**

Selon les estimations, les ressources humaines affectées expressément à l'accès à l'information pour la période visée par le présent rapport se chiffrent à 2,26 ETP, soit une hausse de 23 % par rapport à 1,84 ETP au cours de la période visée par le rapport précédent (2017-2018). Sur ce 2,26 ETP, 1,13 était assuré par des employés à temps plein, 1,08 par des consultants et du personnel d'agence et 0,5 par des étudiants.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le CRSNG a continué d'éprouver des difficultés au chapitre du roulement du personnel et de la passation des marchés. Bien qu'il ait affecté les ressources financières nécessaires, il n'a pas été en mesure de trouver un candidat apte à occuper le poste de coordonnateur de l'AIPRP de manière permanente et n'a pas pu obtenir les ressources contractuelles nécessaires en raison d'une pénurie de professionnels compétents en matière d'AIPRP.

## **5.7.3. Complexité des dossiers**

Sans objet

# **6. Plaintes et audits**

## **6.1 Nombre et nature des plaintes**

Les candidats ont le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information du Canada au sujet de toute question se rapportant au traitement d'une demande.

Au cours de la période visée par le rapport, six dossiers de plainte étaient actifs et étaient reportés de 2017-2018 et aucune nouvelle plainte n'a été formulée. À la fin de l'exercice, le CRSNG attendait des réponses du Commissariat à l'information du Canada concernant trois dossiers de plainte. Trois autres dossiers de plainte ont été closes.

Il n'y a eu aucun recours ni aucun appel devant la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pendant la période visée par le rapport, soit 2018-2019.

## **6.2 Audits**

Aucun audit n'a été réalisé pendant la période visée par le présent rapport.



OFFICIAL DOCUMENT

DOCUMENT OFFICIEL

**NATURAL SCIENCES AND  
ENGINEERING RESEARCH  
COUNCIL OF CANADA**

**CONSEIL DE RECHERCHES EN  
SCIENCES NATURELLES ET EN  
GÉNIE DU CANADA**

**DELEGATION OF AUTHORITY**

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

***ACCESS TO INFORMATION ACT  
AND PRIVACY ACT***

***LOI SUR L'ACCÈS À  
L'INFORMATION ET LOI SUR LA  
PROTECTION DES  
RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS***

I, the President of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, pursuant to Section 73 of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, hereby authorize employees of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, whose positions are set out in the attached Schedule, to carry out those of my powers, duties or functions under the Acts that are set in the Schedule in relation to those positions.

En ma qualité de président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et conformément à l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, j'autorise par la présente les employés du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dont les postes sont indiqués dans l'annexe ci-jointe à exécuter ces attributions en vertu des lois précisées dans l'annexe visant ces postes.

Dated at Ottawa

Fait à Ottawa

This 7<sup>th</sup> day of May, 2019

Ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_  
Dr. Digvir S. Jayas  
(Interim President/Président par intérim)

**Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada**

Délégation		Titre de position				
		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5
<i>Loi sur l'accès à l'information</i>						
Notification lorsqu'il y a communication	7	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Transmission de la demande	8(1)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Prorogation du délai	9(1)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Avis au Commissaire concernant la prorogation	9(2)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Refus de communication	10(1) & (2)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Versement de frais supplémentaires	11(2)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Versement de frais pour document informatisé	11(3)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Acompte	11(4)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Avis concernant le versement	11(5)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Dispense ou remboursement de frais	11(6)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Traduction	12(2)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui*</b>
Transfert sur un support de substitution	12(3)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui*</b>
Renseignements confidentiels	13	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui*</b>
Refus de divulgation – affaires fédérales-provinciales	14	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui*</b>
Refus de divulgation – affaires internationales et défense	15(1)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui*</b>
Refus de divulgation	16(1)		<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui*</b>

Délégation		Titre de position				
		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5
- application de la loi et enquête		oui				
Refus de divulgation - méthodes de protection	16(2)	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - fonctions de police provinciale ou municipales	16(3)	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - sécurité des individus	17	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - intérêts économiques du Canada	18	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - renseignements personnels d'un tiers	19(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation de renseignements personnels	19(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de divulgation - renseignements de tiers	20(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation des méthodes pour les essais	20(2) & (3)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation des renseignements d'un tiers	20(5)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation dans l'intérêt public	20(6)	oui	oui	oui		
Refus de divulgation - avis, etc.	21	oui	oui	oui	oui	oui*
Refus de divulgation - examens et vérifications	22	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de divulgation - secret professionnel des	23	oui	oui	oui	oui	oui

Délégation		Titre de position				
		Administrateur Général	VP- CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5
avocats						
Refus de divulgation – renseignements interdits	24(1)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Divulgation de prélèvements	25	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Refus de divulgation – pour publication	26	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Avis aux tiers	27(1)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Prorogation du délai	27(4)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Avis concernant la divulgation des renseignements de tiers	28(1)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Observations écrites	28(2)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Divulgation du document	28(4)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Divulgation sur recommandation du Commissaire	29(1)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Avis d'enquête	32	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Avis au tiers	33	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Droit de présenter des observations	35(2)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Conclusions et recommandations du Commissaire	37(1)(b)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Divulgation accordée	37(4)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Avis au tiers concernant le recours à la Cour	43(1)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Avis à la personne qui a fait la demande	44(2)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Règles spéciales pour l'audition	52(2)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
Présentation d'arguments en l'absence d'une	52(3)	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>

Délégation		Titre de position				
		Administrateur Général	VP-CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Coordonnateur D'AIPRP
Descriptions	Disposition	1	2	3	4	5
partie						
Exclusion des renseignements protégés	71(2)	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Règlement sur l'accès à l'information</b>						
Transmission de la demande	6	oui	oui	oui	oui	oui
Transmission de la demande	6(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Frais de recherche et de préparation	7(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Coût de production et de programmation	7(3)	oui	oui	oui	oui	oui
Accès aux documents	8	oui	oui	oui	oui	oui
Restrictions applicables au support	8.1	oui	oui	oui	oui	oui

\*Indique que le Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels peut signer en vertu de cette disposition, avec l'approbation du président ou d'autres cadres désignés.







## Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

 Nom de l'institution: CRSNG

 Période d'établissement de rapport : 2018-04-01 au 2019-03-31

### PARTIE 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

#### 1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	26
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	3
<b>Total</b>	<b>29</b>
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	13
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	16

#### 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	12
Organisation	6
Public	8
Refus de s'identifier	0
<b>Total</b>	<b>26</b>

#### 1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
0	1	0	1	0	1	0	3

**Remarque :** Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

**PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport****2.1 Disposition et délai de traitement**

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	2	1	5	0	0	0	0	8
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	1	0	0	0	0	1
Demande transmise	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	1	2	0	0	0	4
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>

**2.2 Exceptions**

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1) a)	0	16(2)	0	18 a)	0	20.1	0
13(1) b)	0	16(2) a)	0	18 b)	0	20.2	0
13(1) c)	0	16(2) b)	0	18 c)	0	20.4	0
13(1) d)	0	16(2) c)	5	18 d)	0	21(1) a)	0
13(1) e)	0	16(3)	0	18.1(1) a)	0	21(1) b)	0
14	0	16.1(1) a)	0	18.1(1) b)	0	21(1) c)	0
14 a)	0	16.1(1) b)	0	18.1(1) c)	0	21(1) d)	0
14 b)	0	16.1(1) c)	0	18.1(1) d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1) d)	0	19(1)	8	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1) a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1) b)	8	24(1)	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1) a)	0	20(1) b.1)	0	26	0
16(1) a) (i)	0	16.4(1) b)	0	20(1) c)	3		
16(1) a) (ii)	0	16.5	0	20(1) d)	0		
16(1) a) (iii)	0	17	0				
16(1) b)	0						
16(1) c)	0						
16(1) d)	0						

\*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives



### 2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.6 Présomptions de refus

#### 2.6.1 Motifs du non respect du délai statutaire

Nombre de demandes fermées après le délai statutaire	Motif principal			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
7	7	0	0	0

#### 2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours de retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	1	0	1
31 à 60 jours	0	6	6
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

### 2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## PARTIE 3 - Prorogations

### 3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	6	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	3	0	0	0
61 à 120 jours	3	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## PARTIE 4 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	16	\$80	10	\$0
Recherche	0	\$0	0	\$0
Production	0	\$0	0	\$0
Programmation	0	\$0	0	\$0
Préparation	0	\$0	0	\$0
Support de substitution	0	\$0	0	\$0
Reproduction	0	\$0	0	\$0
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>\$80</b>	<b>10</b>	<b>\$0</b>



## PARTIE 6 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

### 6.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 6.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## PARTIE 7 - Plaintes et enquêtes

Article 32	Article 35	Article 37	Total
0	0	0	0

## PARTIE 8 - Recours judiciaire

Article 41	Article 42	Article 44	Total
0	0	0	0



## **PARTIE 9 - Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information**

### **9.1 Coûts**

<b>Dépenses</b>		<b>Montant</b>
Salaires		\$98,376
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$110,719
• Contrats de services professionnels	\$107,189	
• Autres	\$3,530	
<b>Total</b>		<b>\$209,095</b>

### **9.2 Ressources humaines**

<b>Ressources</b>	<b>Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information</b>
Employés à temps plein	1.13
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	1.08
Étudiants	0.05
<b>Total</b>	<b>2.26</b>

**Remarque :** Entrer des valeurs à deux décimales.